

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 22 (1931)

Artikel: Genève
Autor: Duvillard, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-111876>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

réalisé, l'éternel conflit entre l'école traditionnelle et l'école active prendra fin comme par enchantement, et tous les pédagogues se rencontreront pour redire avec Montesquieu : « Le peuple qui a les meilleures écoles est le meilleur des peuples. »

CH. AD. BARBIER.

Colombier, juillet 1931.

Genève.

Mise au point. — M. Juge, doyen de l'Ecole professionnelle, a estimé que certains passages de notre chronique de l'an dernier étaient de nature à porter préjudice au bon renom de l'établissement qu'il dirige et à induire en erreur ceux des lecteurs de l'*Annuaire* qui ne sont pas au courant de son organisation.

M. Juge a demandé une mise au point pour les affirmations suivantes :

a) « Sous la direction de M. Juge, doyen, l'Ecole professionnelle a continué son travail ingrat d'initiation à l'enseignement secondaire. »

b) « Ces constatations, qui ne sont pas nouvelles, s'expliquent fort bien par l'absence presque complète de coordination entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire inférieur. »

c) « Il serait à souhaiter que les maîtres de l'enseignement secondaire inférieur consentissent à mieux adapter leurs procédés d'enseignement à la mentalité de leurs jeunes élèves. »

Ces considérations sont personnelles, elles ne contiennent aucune intention malveillante, non plus qu'un jugement sur l'œuvre des maîtres d'une école à laquelle je suis attaché par des souvenirs d'ancien élève et par la reconnaissance que lui doivent ceux pour les enfants ou pupilles desquels elle fait travail utile et profitable.

Un mot cependant : M. Juge estime que le chroniqueur genevois de cet annuaire n'a pas le droit d'émettre une opinion personnelle. Sans instituer un débat, je déclare ne pas renoncer à formuler des appréciations, mais veiller à ce que celles-ci soient objectives : l'indépendance s'allie fort bien à la courtoisie et à la probité.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Statistique et considérations diverses. — Au 1^{er} décembre 1930, les écoles enfantines comptaient, dans 154 classes, 3653 élèves ; les écoles primaires, dans 419 classes, 10 651 élèves ; les écoles secondaires rurales 184 élèves dans 9 classes. Le recrutement

du personnel est encore difficile. Le Département assure les remplacements des instituteurs et des institutrices malades en faisant appel à des surnuméraires que leurs études antérieures recommandent pour cette tâche.

La construction de groupes importants d'habitations économiques aux abords immédiats de la ville a pour conséquence de concentrer, sur quelques points seulement du territoire, un nombre élevé d'enfants, précédemment répartis sur l'ensemble de l'agglomération. Dans ces cités nouvelles, il faut construire des écoles. Les concours ont révélé chez les architectes des conceptions intéressantes, parfois inspirées des réalisations de l'étranger. La plus intéressante est celle qui tend à remplacer les bâtiments monumentaux, surchargés de motifs superflus et coiffés de toits immenses, hérissés de pignons et de clochetons par des pavillons d'un étage au plus, largement éclairés et aérés. Cette conception du bâtiment scolaire marque une étape vers la renonciation aux écoles urbaines et leur remplacement par des édifices adaptés aux besoins d'hygiène, de services sociaux et de liberté de l'école nouvelle. L'école de l'avenir, c'est l'école en plein air ; le développement des transports en commun, rapides et bon marché, permet d'en augurer la réalisation pour le plus grand bien des élèves et des finances de la collectivité.

Un peu de pédagogie, — Sous l'impulsion de M. R. Dottrens, la préparation théorique et pratique du corps enseignant a été renouvelée. L'école d'application du Mail a entrepris d'utiles recherches sur l'enseignement de la lecture, de l'écriture et sur la réforme du mobilier scolaire. Le profit de cette préparation rationnelle n'apparaît pas, dans les premières années, aux jeunes gens qui ont le privilège de la recevoir. Elle oriente cependant leur esprit du côté des problèmes toujours plus nombreux que pose la pédagogie moderne ; elle leur enseigne que ces problèmes sont complexes et qu'on ne saurait les résoudre sans une étude attentive, conduite avec rigueur ; elle les met en garde contre les dangers de l'empirisme et contre ceux, plus graves encore, de la demi-science. C'est précisément de cette confusion entre la méthode scientifique et les recettes pédagogiques que naissent, périodiquement, des malentendus, souvent aigus, entre le public et les novateurs. La méthode expérimentale d'investigation des fonctions mentales, connue sous le nom de méthode des tests, a été vivement et spirituellement attaquée par M. Léon Savary, rédacteur à la *Tribune de Genève*. Il faut reconnaître que la bizarrerie de certaines questions et le charabia dont elles sont parfois le prétexte justifient l'intervention du publiciste, trop fin lettré pour ne pas s'émouvoir. Ce ne sont pas les tests qu'il convient de critiquer,

mais certains de leurs protagonistes, dont le zèle intempestif et maladroit fait beaucoup de tort à la pédagogie expérimentale.

Un serpent de mer. — C'est la crise du français. La direction de l'enseignement primaire a entrepris d'en rechercher les causes. Nous lui souhaitons, les ayant trouvées, de nous indiquer les remèdes. M. Atzenwyler, que cette question préoccupe et que ce déficit afflige, a rédigé un cours de grammaire française, richement illustré de bons exemples qu'il serait profitable d'adopter après la mise au point de rigueur.

Lorsqu'on étudiera les remèdes à l'abaissement de la faculté d'expression de nos écoliers, il ne sera pas inutile de calculer avec soin le temps qu'il faut prévoir à l'horaire pour que cet enseignement puisse porter des fruits. Le programme est trop chargé et l'on enseigne beaucoup de choses que les élèves ne peuvent comprendre parce qu'ils ignorent le sens des mots qui les traduisent.

Les cours facultatifs de travaux manuels ont été organisés, pour les garçons des classes supérieures, après les heures d'école. Pour la première fois, en octobre 1930, des cours facultatifs de travaux féminins ont été prévus. Les cours masculins ont réuni 360 inscriptions, les cours féminins 325. Il est réjouissant de constater que les travaux manuels s'incorporent à nouveau à l'enseignement élémentaire. Nous souhaitons qu'ils se développent et nous conduisent, sans trop de heurts, vers une forme nouvelle de l'enseignement public élémentaire où la valeur formative du travail manuel sera reconnue.

Le 11 janvier 1930, la loi sur la scolarité obligatoire a été modifiée. Dorénavant, les enfants ne pourront plus quitter l'école le jour où ils atteignent l'âge de 14 ans révolus (15 ans à la campagne). Ils devront attendre, pour être libérés, la fin de l'année scolaire où ils ont atteint cet âge.

Les tâches sociales de l'école primaire. — Elles ne diminuent pas, bien au contraire.

Les 21 colonies de vacances ont abrité 2094 enfants, sur lesquels 1898 sont de nationalité suisse.

La fusion des communes de Genève, Plainpalais, Petit-Saconnex et Eaux-Vives permettra, nous le souhaitons, de développer les colonies de vacances encore insuffisantes. La grande Genève en assumera-t-elle la gestion ou accordera-t-elle, aux comités privés, les subventions nécessaires ? Nous ne pouvons, à ce sujet, faire des prédictions. Mais, quelle que soit la formule adoptée, il faudra, pour satisfaire aux besoins les plus urgents, assurer à un millier d'enfants le séjour d'été à la montagne, au bord du lac ou de la mer.

Service médical des écoles. — Au point de vue sanitaire, la caractéristique de l'année a été l'épidémie de rougeole qui n'avait pas sévi depuis 1926 et qui a atteint 1054 enfants ; la diminution nette de la morbidité de la diphtérie : 53 cas contre 173, la mortalité restant, proportionnellement, la même. Il faut attribuer ce recul de la morbidité à la vaccination antidiphtérique largement pratiquée en 1930.

Entre le Nouvel-An et Pâques, 787 élèves primaires ont été désignés pour prendre, à l'école, des médicaments fortifiants, 745 ont accepté cette proposition. La polyclinique dentaire scolaire a visité 131 classes et est intervenue dans 15 969 cas.

Le service orthophonique est intervenu 69 fois.

Tâches sociales. — Le service d'observation médico-pédagogique dont nous signalions, l'an dernier, la création, a examiné 304 enfants difficiles. Il en a placé 35, obtenu pour 13 l'intervention d'œuvres d'assistance et conseillé dans 66 cas des changements de classe.

Le Secrétariat social a organisé, pour la première fois à Genève, sous les auspices des Départements de l'Instruction publique et du Commerce, des colonies pour apprenties à Enney (Gruyère) et pour apprentis à La Comballaz. Le vestiaire scolaire a distribué 3490 objets, soit 686 paires de chaussures et 2884 pièces de vêtements.

* * *

La direction de l'enseignement primaire a été confiée, depuis la fin de novembre 1930, date à laquelle M. Malche a résilié ses fonctions de directeur de l'enseignement primaire, à M. Albert Atzenwyler, précédemment secrétaire de cet enseignement.

Nous souhaitons que, sous cette nouvelle direction, l'école primaire continue à progresser et se maintienne au niveau des exigences toujours plus impérieuses de l'école moderne.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET PROFESSIONNEL

Collège. — Les effectifs n'y ont pas sensiblement varié depuis l'an dernier. L'inévitable question du surmenage a fait l'objet des préoccupations du directeur à l'occasion du congé du samedi après-midi. La conférence des maîtres, considérant que le Collège de Genève a réduit davantage que les autres gymnases de la Suisse le nombre des heures de leçons, a décidé de maintenir les 30 heures hebdomadaires.

A ce sujet, M. Gautier faisait, dans son rapport de fin d'année, des remarques fort justes : « Ce n'est pas à notre époque où les

hommes clairvoyants constatent toujours plus de laisser-aller, constatent la tendance générale au moindre effort, ce n'est pas à ce moment que nous aurions raison de diminuer nos exigences. »

Les anciens élèves ont pris, cette année, l'initiative des Journées du Collège. Le bénéfice net de ces journées, 12 000 francs, a augmenté le Fonds de courses, dont la fortune s'élevait à 6000 francs et qui se trouve ainsi triplée. L'exposition des archives du Collège, organisée par M. Henri Mercier, a été visitée par 1200 personnes.

La direction du Collège a, très heureusement, contracté pour tous les élèves une assurance qui couvre tous les accidents qui peuvent se produire pendant les courses scolaires, au cours des leçons et des exercices sportifs et dans les trajets du domicile au Collège et vice versa. Cette décision familiarisera les élèves avec le principe et la pratique de l'assurance.

D'après une décision récente des autorités de l'Ecole polytechnique fédérale, le diplôme de la maturité réelle moderne est valable pour l'admission à l'Ecole polytechnique au même titre que la maturité réelle latine ou la maturité classique.

Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles. — Dans ses deux sections, l'école a compté 942 élèves. La suppression des examens et leur remplacement par des épreuves échelonnées au cours des deux semestres ont été, après une étude attentive, définitivement adoptées.

La section réelle moderne, de création récente, est en possession de son règlement de maturité. Ce diplôme donnera, à titre provisoire, accès à l'Ecole polytechnique fédérale. Quelques parents d'élèves de la section réelle latine s'étaient plaints du surmenage provoqué par les travaux à domicile. A la suite d'une enquête auprès des gymnases et des écoles supérieures de jeunes filles des différents cantons suisses, la direction constate que l'effort exigé des jeunes Genevoises n'est pas plus grand que celui qui est imposé à leurs collègues des autres villes. M. Duchosal a su, à propos du surmenage, dire à ses élèves des choses fort justes : « Les véritables remèdes ne peuvent être apportés que par vous-mêmes. Ce sont l'attention soutenue, la concentration pendant les leçons, une ordonnance bien établie de l'activité à domicile, et surtout une réduction des plaisirs et des récréations à des proportions raisonnables. Ainsi nous sommes persuadés que, si chacun y met du sien, le fastidieux problème du surmenage sera résolu dans des conditions acceptables. »

L'Ecole professionnelle a compté 449 élèves, dont le 80 % de Suisses. Malgré l'élimination faite au moyen des examens d'admission et malgré l'exclusion de plusieurs élèves admis conditionnellement, les classes de première année ont compté trop de garçons incapables de suivre l'enseignement. Il s'agit d'élèves qui entrent

à l'Ecole professionnelle sur la simple présentation d'un bulletin de l'école primaire portant des notes suffisantes. Il serait désirable, selon le vœu de M. Juge, qu'à l'avenir les écoles secondaires fussent autorisées à faire subir des examens d'admission aux élèves qui leur viennent des classes primaires dites faibles. Le rôle de l'école professionnelle a été défini comme suit par son doyen : « Donner, entre 13 et 15 ans, aux jeunes gens suffisamment doués, une instruction aussi forte que possible, les obliger « par la fin d'un cycle » à choisir judicieusement entre la continuation des études et l'entrée en apprentissage ».

Ecoles professionnelles. — Elles jouent, en raison des circonstances économiques, un très grand rôle dans notre vie sociale.

L'Ecole professionnelle et ménagère des jeunes filles abritait, cette année, 482 élèves. La directrice constate que « certaines élèves des classes fortes de l'école primaire, trop souvent confiantes dans leurs capacités, n'ont pas fourni la qualité de travail que l'on était en droit d'attendre d'elles, ou bien ont parfois compromis leurs résultats par une agitation et une étourderie persistantes. » Avec un sens aigu des réalités, la direction de l'école a établi la liste des professions féminines dans lesquelles la demande dépasse l'offre; ce sont les couturières, tailleuses, giletières, culottières, tailleuses pour hommes.

L'école a organisé, à l'intention des femmes atteintes par le chômage, une série de cours suivis avec intérêt. 22 élèves ont subi avec succès les examens de fin d'apprentissage.

D'autre part, des demandes toujours plus nombreuses sont adressées par les maisons de couture de la place en quête de personnel qualifié. Faute d'élèves, l'Ecole ne peut satisfaire à toutes les demandes.

Ecole des Arts et Métiers. — Les difficultés financières du canton de Genève ont ajourné certaines améliorations indispensables à une école pratique qui doit suivre les progrès de la technique et maintenir son enseignement au niveau de celui des écoles similaires de Suisse et de l'étranger; les laboratoires du Technicum, en particulier, sont à l'étroit dans leurs locaux actuels et le matériel qu'ils contiennent doit être rajeuni et complété. La direction étudie l'extension de l'enseignement aux domaines théoriques et pratiques du moteur à explosion et de l'électricité, le développement de l'étude de l'usinage, de l'acheminement du travail, du contrôle et du prix de revient d'une pièce.

La situation des élèves qui achèvent, cette année, leurs études techniques, est parfois difficile en raison de la crise industrielle; il faut, heureusement, reconnaître que les élèves classés et primés sont facilement casés et partout appréciés.

L'Ecole de commerce, à la fois école de culture générale et de culture professionnelle, sent tout le prix, pour les hommes d'affaires de demain, d'une culture qui ne s'acquiert que par la bonne application d'une méthode de travail précise, faite d'habitudes sérieusement acquises. Le directeur de l'enseignement professionnel, M. Samuel Gaillard, est partisan de la simplification des programmes, car, dit-il, « si la somme des connaissances acquises peut faire l'érudit, ce n'est pas ce qui fait l'homme cultivé. »

Quant à la formation professionnelle, but particulier de l'établissement, elle doit, selon le rapport annuel, être précisée et modernisée. L'école doit se tenir au courant des besoins actuels du monde des affaires ; elle devrait même parfois, en ce qui concerne la technique du bureau, être en avance sur les organisations privées. C'est ce que cherche à réaliser le bureau modèle qui s'enrichit et se perfectionne chaque année.

Comme nous le disions, dans nos précédentes chroniques, l'essor de l'Ecole de commerce est entravé par l'exiguïté de son bâtiment principal et la dispersion de quelques-unes de ses sections.

Nous nous en voudrions de ne pas citer la belle exhortation du directeur aux élèves qui vont entrer dans la vie pratique : « Vous êtes parfois tentés, jeunes gens et jeunes filles, de considérer comme inutiles les connaissances dont vous n'entrevoiez pas l'application pratique immédiate. Vous cédez ainsi à un penchant trop fréquent à notre époque. Mais vos études seraient néfastes si elles ne vous permettaient pas d'acquérir les idées générales qui donnent des vues élevées et si elles tuaient en vous l'imagination qui, a-t-on dit, est nécessaire à toutes les grandes affaires. Instruisez-vous. Dans la génération précédente, on a vu des hommes sans instruction arriver aux plus hautes situations par leurs qualités personnelles seules ; mais ces temps sont révolus : désormais, l'homme qui n'est pas instruit n'arrivera plus nulle part. Ayez soif de science, mais n'oubliez pas que science sans conscience est la ruine de l'âme. »

Belles paroles que devraient méditer tous les jeunes gens qui entrent dans la vie à l'un des moments les plus troublés de l'histoire.

L'une des conséquences de la fusion, c'est le transfert à l'Etat des deux Ecoles d'Horlogerie et des Beaux-Arts, jusqu'ici administrées par la ville.

M. Paul Lachenal, chef du Département de l'Instruction publique, a reçu, en ces termes, la garde de ces établissements que lui confia, non sans émotion le représentant de l'autorité municipale :

« Je suis fier de saisir des mains de ceux qui les ont si bien portés, les drapeaux de nos deux Ecoles ».

* * *

L'Université a tenu à enrichir le corps professoral des hautes personnalités de MM. Guglielmo Ferrero, Edmond Rossier et Albert Thibaudet. La Société académique de Genève a étudié, après de multiples enquêtes conduites auprès des différentes Facultés, un projet de développement de l'Université. Le but de la Société académique est d'assurer à l'Université, par une puissante aide financière, le maintien de la situation qu'elle occupe aussi bien dans notre pays que dans les pays étrangers.

La souscription publique ouverte dès le mois de mai a recueilli plus de 700 000 francs.

A côté de dons importants figurent des sommes minimales, manifestations touchantes de l'intérêt que témoignent à l'instruction les classes les plus modestes de la population genevoise.

E. DUVILLARD.

Vaud.

I

Enseignement primaire.

Le 15 avril 1931, la nouvelle Loi sur l'Instruction publique primaire du 19 février 1930 est entrée en vigueur en même temps que le Règlement pour les Ecoles primaires. Celui-ci comprend 372 articles, partagés en 14 chapitres. Ce travail important a été préparé avec un soin particulier par le Département de l'Instruction publique, puis il a été soumis aux Commissions scolaires et à une commission spéciale où le personnel enseignant était représenté. Les vœux des intéressés ont été examinés avec la plus active bienveillance et, le 28 mars dernier, le dit Règlement était adopté par le Conseil d'Etat. Quelques articles ont été assez vivement critiqués par un groupe d'instituteurs ; nous sommes certain, cependant, que ce nouvel acte législatif ouvrira une ère de progrès pour nos écoles primaires vaudoises.

Statistique scolaire. — Le personnel enseignant primaire se composait, en 1930, de 1609 personnes, soit 614 instituteurs, 521 institutrices, 375 maîtresses d'écoles enfantines, maîtresses spéciales et maîtres spéciaux. Les élèves fréquentant nos écoles (écoles enfantines et primaires supérieures non comprises) étaient au nombre de 34 898 (en 1929, ils étaient de 34 944). On constate une légère diminution. Les classes sont au nombre de 1146 ; 981 sont mixtes, 83 ne reçoivent que des garçons, et 82 des filles